

Le Père Coquart revint une seconde fois à l'Île-aux-Coudres à la date du 17 avril 1762, pour n'y demeurer que jusqu'au 28 août suivant, et il ne revint à l'île qu'en passant, à la date du 27 août 1764. Il y fit un mariage.

Le vénérable Père Jean-Baptiste de la Brosse, qui a laissé en tant d'endroits les exemples de ses vertus et de son zèle apostolique envers nos Canadiens, vint desservir l'Île-aux-Coudres depuis le 16 du mois d'août 1766 jusqu'au 24 du même mois. Je me réserve le bonheur de raconter la touchante et merveilleuse légende de sa mort, lorsque je parlerai de monsieur Compain.

La première élection de marguilliers eut lieu au commencement de l'année 1767, pendant que le bon Père de la Brosse desservait l'île. Le premier choisi fut *François Savard*, fils.

Pendant ces vingt années de desserte, plusieurs des messieurs du Séminaire de Québec exercèrent le saint ministère à l'Île-aux-Coudres, entre autres, monsieur Colombar Sébastien Pressart, vicaire-général, et monsieur Urbain Boiret, en 1764, 1765 et 1766; monsieur Hubert, pendant les mois de juin et d'octobre 1770. Monsieur Gravé y fit un acte de baptême à la date du 28 octobre 1768.

Ce fut à la date de 1767 que monsieur Chaumont reprit la desserte régulière de l'Île-aux-Coudres, pour la conserver jusqu'au 8 octobre 1770. Pendant cette dernière desserte, il prenait dans ses actes de baptêmes, etc., etc., le titre de *prêtre faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres*. J'ai remarqué que depuis l'année 1768 jusqu'à la fin de sa desserte, il n'écrivait plus lui-même ses actes, mais les faisait écrire

Marie Harvay, 17 novembre de la même année, et trois le lendemain, 18 novembre: ceux de Pierre Savard et de François Demeule, de Pierre Harvay et de Madeleine Tremblay, et enfin celui de François Savard et de Marie-Louise Tremblay, c'est-à-dire *quatre mariages* en deux jours. Je ne surprendrai personne si je dis que tous les habitants de l'île durent se trouver dans des fêtes de trois ou quatre jours consécutifs, et qu'on dut secouer les cotillons et faire force révérences dans les *menuets*, dansés par les vieux et les vieilles, car cette dernière danse était la grande danse du temps.

et quelquefois signer par d'autres dont l'écriture est fort belle. Ces faiseurs d'actes les abrégeaient autant que possible, ayant le soin de ne faire mention que de l'année et laissant à deviner les jours et les mois, comme choses superflues pour de tels documents.

Quant à l'écriture de M. Chaumont, elle est fort difficile à déchiffrer et le papier dont il se servait pour les registres est fort mauvais.

En résumant l'époque de la desserte de l'île depuis 1720, époque probable de son établissement, on voit que, à part deux ans et quelques jours qu'elle eut un curé, un assez grand nombre de prêtres y exercèrent le saint ministère. Durant cette période de 48 ans, monsieur Chaumont garda la desserte de l'île pendant vingt-neuf ans.

III

M. JEAN-JACQUES BERTHIAUME, SECOND CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

Dans la première quinzaine du mois d'octobre de l'année 1770, M. Jean-Jacques Berthiaume, ordonné prêtre le 19 août précédent, venait prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres.

À son arrivée sur l'île, se faisait vivement sentir le besoin d'une chapelle plus spacieuse que celle bâtie en 1748 par M. Charles Garrault. Cette première chapelle ne pouvait plus suffire aux besoins de la population, qui, pendant l'espace de plus de vingt années, avait considérablement augmenté.

Mais construire une chapelle à la suite d'une autre bâtie guère plus de vingt ans auparavant, ce n'était pas une petite affaire pour une poignée de monde, si généreux qu'on les suppose.

Suivant les traditions conservées sur l'île, M. Berthiaume était un jeune prêtre actif et qui avait un rare talent de bien parler au peuple et de s'en faire écouter. Le premier curé de l'île, forcé par les circonstances, avait élevé une chapelle qui ne devait pas suffire longtemps aux besoins croissants d'une nouvelle population. M. Berthiaume fit comprendre aux habitants qu'une chapelle de *soixante et quelques pieds* de long, sur *trente-six* de large, pou-